

Europe Le point sur...

n° 69 - octobre 2007

Actualité européenne -

Plusieurs initiatives politiques importantes pour le secteur des travaux publics marqueront le dernier trimestre 2007

Politique sociale

En matière sociale tout d'abord, la Commission européenne s'apprête à proposer un plan destiné à attirer la main d'œuvre qualifiée des pays tiers dans l'Union européenne. Cette proposition complètera la proposition de directive publiée en mai 2007 sur l'emploi de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière, prévoyant des sanctions pénales à l'encontre des employeurs d'immigrants en situation irrégulière. Par ailleurs, la Commission devrait publier en novembre une nouvelle stratégie européenne sur la santé et la sécurité au travail.

Partenariats public-privé/ Marchés publics

En matière de PPP et de concessions, on attend deux documents faisant suite à des consultations restreintes. La Commission présentera en principe à la fin du mois d'octobre une communication clarifiant le droit applicable aux PPP dits institutionnalisés. D'autre part, une initiative législative précisant le droit applicable en matière de concessions (à laquelle notre secteur est opposé) devrait être proposée début 2008. La FNTP, qui a participé, via la FIEC, aux deux consultations préalables à ces textes, est mobilisée sur ces deux dossiers.

La Commission devrait par ailleurs publier d'ici la fin de l'année une communication sur les marchés publics « verts » - c'est-à-dire incluant des critères environnementaux-, établissant des critères selon le type de contrat.

Produits de construction

La proposition de révision de la directive « Produits de construction » (DPC) de 1989, est annoncée pour le 31 octobre. Elle visera à alléger les procédures d'évaluation de la conformité des produits aux exigences essentielles de santé et de sécurité. Cette révision sera également l'occasion de clarifier le marquage CE, qui atteste de cette conformité et constitue un passeport pour la commercialisation des produits en Europe.

Fret et logistique

La Commission présentera le 17 octobre un plan d'action en matière de logistique du transport de marchandises. Celui-ci dressera la liste des actions jugées nécessaires pour encourager une meilleure utilisation des infrastructures de transport et améliorer la logistique en Europe. La Commission présentera également, sous forme d'une Communication, un plan d'action visant à faciliter le développement d'un réseau orienté fret qui pourrait déboucher à long terme sur le développement d'un véritable réseau dédié au fret.

Dossiers importants

La Commission européenne présente un Livre Vert ambitieux sur les transports urbains : « Vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine »

La Commission européenne a adopté le 25 septembre 2007 un Livre vert sur le rôle de l'UE en matière de mobilité urbaine, un domaine réservé jusqu'à présent aux politiques nationales et régionales. Le Livre Vert ouvre une consultation, avec échéance fixée au 15 mars 2008, et dont les résultats serviront de base à un plan d'action sur la mobilité urbaine, prévu pour l'automne 2008.

Ce document prend nettement position en faveur des modes de transports alternatifs à la route. Il identifie plusieurs défis et propose des solutions :

Lutte contre la congestion

Pour lutter contre la congestion, le Livre vert met l'accent sur les modes de transport alternatifs aux voitures individuelles : la marche, les transports collectifs ou les deux roues (motos, vélos ou scooters). La Commission souligne que cela implique le développement d'infrastructures adéquates. Elle évoque la possibilité de mettre

en place des parcs relais afin d'inciter les gens à combiner transport individuel et transport en commun. Enfin, elle pose la question des péages urbains, comme à Londres ou à Stockholm, les transports intelligents permettant de planifier les déplacements ou la gestion du trafic peuvent aussi contribuer à une meilleure utilisation des infrastructures, sans nécessiter d'investissements complémentaires dans de nouvelles routes.

Lutte contre la pollution

Sur ce point, la Commission souhaite aller plus loin que l'accord volontaire qu'elle a passé avec les représentants de l'industrie automobile en 1995 et dépasser le nouveau cadre législatif permettant de ramener le niveau moyen des émissions par véhicule à 120 grammes par kilomètre de CO2 d'ici 2012. Pour ce faire, elle promeut notamment l'innovation technologique sur les moteurs et le recours accru aux biocarburants.

Des transports urbains plus intelligents

Par « transports intelligents », la Commission entend l'adaptation des infrastructures existantes pour tenir compte du trafic croissant de fret et de marchandises dans les zones urbaines, grâce à la mise en place de systèmes de transports intelligents (ITS). Ces systèmes doivent permettre d'assurer l'**interopérabilité** entre les différents moyens de circulation, en donnant des informations relatives à la disponibilité, au délai de départ et d'arrivée et à la connectivité des transports.

Des transports sûrs et sécurisants

Les solutions peuvent être recherchées tant sur le plan des infrastructures que sur le plan des véhicules ou même des comportements. Du côté des infrastructures, la Commission envisage par ailleurs de formuler des recommandations pour la conception de normes de sécurité et de sûreté applicables aux infrastructures urbaines.

La question du financement

Sur le plan du financement, la Commission ne propose aucun nouvel instrument. Tout en reconnaissant les besoins multiples à couvrir, elle préfère optimiser les programmes déjà existants au niveau européen (Fonds structurels et de cohésion, prêts de la Banque européenne d'investissement, FEDER, ou encore l'initiative CIVITAS, qui subventionne des stratégies intégrées de transport public urbain durable). De nouvelles possibilités de financement pourraient toutefois être examinées au niveau local ou dans le cadre des partenariats public-privé. Des recettes pourraient enfin provenir du stationnement et de la tarification urbaine, de l'extension du champ de la directive Eurovignette aux transports urbains, du recours au système d'échange des quotas d'émissions, voire d'aides d'Etat.

Le rapport financier sur le budget 2006 de l'Union européenne dénote un taux insuffisant d'utilisation des fonds structurels par les nouveaux Etats membres

La Commission a présenté le 24 septembre 2007 les conclusions de son rapport financier sur le budget 2006 de l'Union européenne. Ce document, publié chaque année, donne entre autres des indications sur l'exécution du budget, la répartition des crédits en fonction des politiques et des Etats membres, ainsi que sur les soldes budgétaires des Etats membres.

Le budget 2006 s'est élevé à 106,6 milliards d'euros en crédits de paiement, en hausse de 1,7% par rapport à 2005. Le budget est toutefois en baisse par rapport au revenu national brut (RNB) de l'UE.

Le principal problème du budget 2006 est le faible taux d'utilisation des fonds structurels (FEDER et FSE) et du Fonds de cohésion par les nouveaux Etats membres. Ainsi, entre 2004 et septembre 2007, les 10 nouveaux Etats membres ont dépensé en moyenne seulement

57% des 15,5 milliards d'euros prévus entre mai 2004 et fin 2006 au titre des fonds structurels. Pour la première fois, certains fonds non dépensés pourraient être annulés. Pour le Fonds de cohésion, le taux d'exécution des dix nouveaux Etats membres est encore plus faible (22% des 8,3 milliards d'euros), mais ces crédits sont utilisables jusqu'en 2010.

Les Quinze ont dépensé, en septembre 2007, 75% de leurs fonds structurels programmés sur la période 2003-2006, un chiffre qui va de 54% aux Pays-Bas à 90% en Irlande. Les Pays-Bas ont ainsi perdu plus de 300 millions d'euros, a souligné la Commission.

91% des dépenses de l'Union sont effectuées dans les Etats membres. Le rapport indique également la répartition des dépenses de l'Union européenne par Etat- membre : en termes absolus, c'est la France qui a été le premier

bénéficiaire des dépenses de l'UE en 2006, avec 13,5 milliards d'euros, devant l'Espagne, puis l'Allemagne. Rappelons que la France est le deuxième contributeur de l'UE après l'Allemagne, son solde budgétaire (différence entre ce qu'un pays reçoit et contribue au budget de l'UE) étant légèrement déficitaire.

A noter: la Commission a lancé en septembre une consultation publique préalable à la réforme du budget de l'Union européenne annoncée pour 2008-2009. La consultation, qui vise à susciter un débat ouvert sur les ressources, la répartition des dépenses en fonction des politiques et une gestion efficace du budget européen, est disponible en français sous le lien:

http://ec.europa.eu/budget/reform/library/issue_paper/consultation_paper_fr.pdf

Libre circulation des produits et marquage CE dans le secteur de la construction

Alors que les institutions examinent en première lecture une série de propositions relatives à la libre circulation des marchandises (voir ELPS 63 - mars 2007), il est apparu nécessaire d'intervenir pour assurer la cohérence de ces textes avec la révision annoncée de la directive sur les produits de construction. Le secteur français du BTP propose notamment des amendements

visant à renforcer la confiance du marché dans le marquage CE. Mais l'action du secteur porte également sur l'exclusion du champ de la directive de la phase de mise sur le marché, et partant des obligations liées au marquage CE, pour l'assemblage de produits sur les chantiers, par exemple pour la production de béton. C'est en effet l'ouvrage final qui doit répondre aux

exigences en matière de santé, de sécurité et de protection de l'intérêt public prévues par la directive « produits de construction ». Les textes correspondants doivent être adoptés en première lecture au Parlement européen en ianvier 2008.

En bref...

La Commission européenne lance une consultation en ligne pour évaluer la charge administrative des entreprises

Dans le cadre du programme d'action pour la réduction des charges administratives des entreprises (avec un objectif chiffré de - 25% d'ici à 2012), la Commission européenne a lancé une consultation à l'intention des entreprises.

Elle rappelle que les entreprises supportent essentiellement deux types de coûts liés aux règles de l'Union européenne: les coûts génériques et les coûts administratifs. Par coûts génériques, elle entend les coûts induits par l'obligation faite aux entreprises d'adapter leurs produits et/ou leurs processus de production. Par coûts administratifs, elle entend les coûts induits par l'obligation de fournir des informations sur leurs activités ou leur production à des pouvoirs publics ou à des parties privées. Le questionnaire est disponible sous le lien suivant :

 $http://ec.europa.eu/enterprise/admin-burdens-reduction/form_fr.htm$

Nominations à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

Philippe Léglise-Costa, ancien conseiller des affaires étrangères, directeur de cabinet du secrétaire d'Etat aux Affaires européennes Jean-Pierre Jouyet, est le nouveau représentant permanent adjoint de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles en remplacement de Christian Masset. Cette nomination intervient dans le contexte d'une série de nominations et de renforcement des équipes en vue de la présidence française au second semestre 2008. A noter, la FNTP et la FFB préparent une position commune qu'elles remettront aux autorités françaises d'ici le début de la présidence.

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : <u>eillerm@fntp.fr)</u> Clémence MALARET (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 32 73 / Email : <u>malaretc@fntp.fr</u>ou <u>europe@fntp.fr</u>